

Rapport d'activité 2025

Pôle Protection de l'Enfance

Service d'Action Educative en Milieu Ouvert

9 rue des champs
67540 Ostwald
03 88 30 05 30

1. EDITO
2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION
5. RESSOURCES HUMAINES au 31.12.2025
6. CONCLUSION



1. EDITO

L'année 2025 est marquée par une activité globale stable s'agissant des enfants et des familles accompagnés. Les 5 secteurs d'intervention du service ont cependant enregistré des niveaux d'activité variables, ce qui a nécessité un rééquilibrage des équipes et un pilotage fin des fluctuations d'activité.

L'activité réalisée en 2025 fait état d'un nombre de journées réalisées légèrement supérieur à l'activité prévisionnelle (640 575 journées) pour s'établir à un total annuel de 650 815 journées, c'est-à-dire un total moyen de 1 783 enfants accompagnés en file active tout au long de l'année.

Le contexte social en 2025 reste préoccupant : les enfants et les familles accompagnés cumulent des difficultés pour lesquelles les possibilités d'aides demeurent insuffisantes (accès aux Centres Médico Psychologiques, aux structures médico-sociales...) ou sont saturées (structures d'accueil en PE) voire inadaptées.

Ainsi, la situation des 80 enfants et familles accompagnés par le service, en attente de mesures d'accompagnement renforcé, d'accueil de jour, de placement à domicile ou de placement, reste particulièrement préoccupante et génère de l'angoisse auprès des professionnels qui ne trouvent pas de solutions adéquates en l'état. Une adaptation temporaire de l'accompagnement proposée par le service pour ces situations est cruciale.

Une réflexion globale sur l'évolution des accompagnements en milieu ouvert a été impulsée par la CEA à partir de septembre. Ce processus de travail devrait conduire à l'élaboration de modalités d'accompagnement souples et graduées en lien avec les besoins des enfants et des familles. L'ARSEA, ses services de milieu ouvert dont le SAEMO 67 participent activement à ce projet.

En octobre, le service a fait l'objet d'une évaluation obligatoire, menée tous les 5 ans, par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS (Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) publiée sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies. Le niveau global de la qualité d'accompagnement atteint est noté B (échelle de A à D) indiquant une démarche qualité structurée.

L'année 2025 a vu le projet immobilier « Pic Vert » entrer dans une phase concrète : l'évaluation des besoins, la conception du futur bâtiment, le plan de financement ont été travaillés sous la coordination des services de la Direction Générale, en associant les salariés des différentes structures concernées. Ce bâtiment regroupera 8 services de l'ARSEA, dont le SAEMO 67 et la Direction Générale de l'ARSEA (livraison et déménagement prévue fin 2026).

2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

2.1 L'activité

Activité	2023	2024	2025
Agrément	1 300	1 300	1 300
Capacité financée	1 755	1 755	1 755
Journées théoriques (taux d'occupation fixé à 97%)	640 575	640 575	640 575
Journées prévisionnelles	640 575	621 358	621 358
Journées réalisées	662 520	640 312	650 815
Ecartes journées réalisées/prévisionnelles	21 945	18 954	29 457
Taux d'occupation (réalisé/théorique)	103,4%	100%	101,6%
Nombre de bénéficiaires suivis dans l'année	2 774	2 664	2 835
Nombre d'enfants par TS accordé	27	27	27
Nombre d'enfants par TS réel	26,73	27	27,47

2.2 Mouvements (admissions et sorties)

AGE DES MINEURS ET MAJEURS ACCOMPAGNÉS

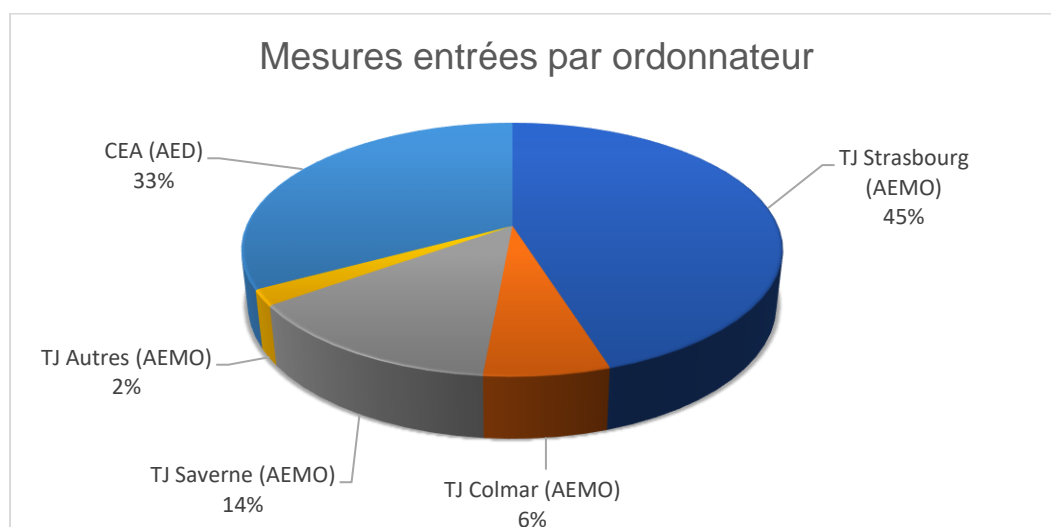
La répartition des enfants par sexe est identique à 2024 : 52 % de garçons pour 48 % de filles. Concernant les tranches d'âges, la répartition des mineurs s'effectue selon l'ordre décroissant suivant :

- 13-15 ans représentent 24 % du total ;
- 10-12 ans, 21 % ;
- 7-9 ans, 18 %
- 16-17 ans, 14 % ;
- 4-6 ans, 14 % ;
- 0-3 ans, 6 % ;
- les + de 18 ans, 3 %.

63 % des enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AED ou AEMO) sont âgés de 7 à 15 ans.



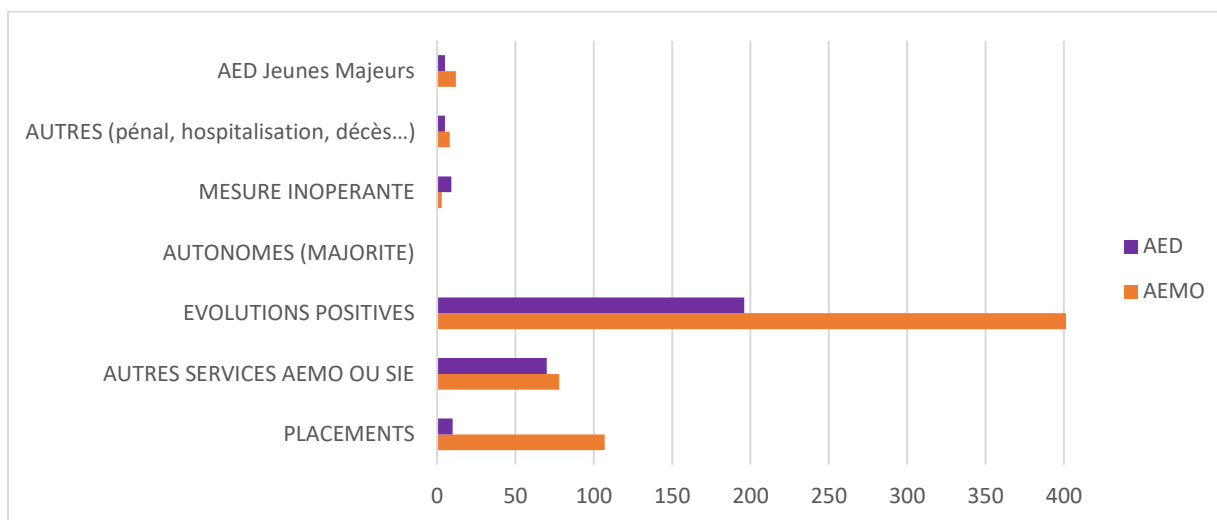
ORIGINE DES DECISIONS



En 2025, le service a été missionné par la Collectivité Européenne Alsace afin de réaliser une AED pour 363 enfants (33 % des 1 104 entrées) : soit 224 enfants de l'Espace Solidarité (ES) Sud, 127 de l'ES Ouest, 9 de l'ES EMS Sud, 1 de l'ES EMS Nord, 1 de de l'ES de Haguenau, 1 de l'ES Ste Marie aux Mines.

Le service a été mandaté par les TPE (Tribunaux pour Enfants) afin de mettre en œuvre une AEMO pour 741 enfants (67 % des entrées) : soit 498 enfants du TPE de Strasbourg, 151 enfants du TPE de Saverne, 70 enfants du TPE de Colmar et 22 enfants d'autres TPE.

MOTIFS DE SORTIE



Pour 1010 enfants, l'accompagnement prend fin en 2025. L'analyse des principaux motifs d'arrêt indique que :

- 70 % des enfants (703) sont concernés par un arrêt à échéance ou une mainlevée liés à une évolution positive des situations dont :
 - o 507 enfants en AEMO : 71 % des 715 enfants dont l'AEMO s'arrête,
 - o 196 enfants en AED : 66 % des 295 enfants dont l'AED s'arrête,
- 15 % des enfants (148) sont concernés par la saisine d'un autre service d'AEMO, d'AED, d'AEMO-R¹ ou d'un Service d'Investigation Educative :
 - o 57 enfants suite à un déménagement familial,
 - o 34 enfants en AED sortent pour un suivi en AEMO,
 - o 10 enfants en AED sortent vers une MJIE²,
 - o 35 enfants en sortent vers une AEMO-R (30) ou une AED-R (5),
 - o 12 enfants en AEMO sortent pour un suivi en AED,
- 11 % des enfants (117) sont concernés par un placement judiciaire ou un accueil administratif (dont 41 par un PEAD³, 66 par un accueil en structures ou ASFAM⁴, 1 par un placement TDC⁵, 9 en accueil de jour). 19 accueils ont été réalisés en urgence (OPP).
- 2 % des enfants (17) sont concernés par un arrêt de la mesure consécutif à l'atteinte de leur majorité (dont 17 poursuivent leur accompagnement dans le cadre d'une AED jeune majeur).
- 1% des enfants (12) sont concernés par un arrêt de mesure qui s'avère inopérante (9 enfants en AED, 3 enfants en AEMO).
- 1% des enfants (13) sont concernés par : une erreur de désignation de service (2), une procédure pénale (8), une hospitalisation (1), un décès (2).

¹ AEMO-R : AEMO renforcée

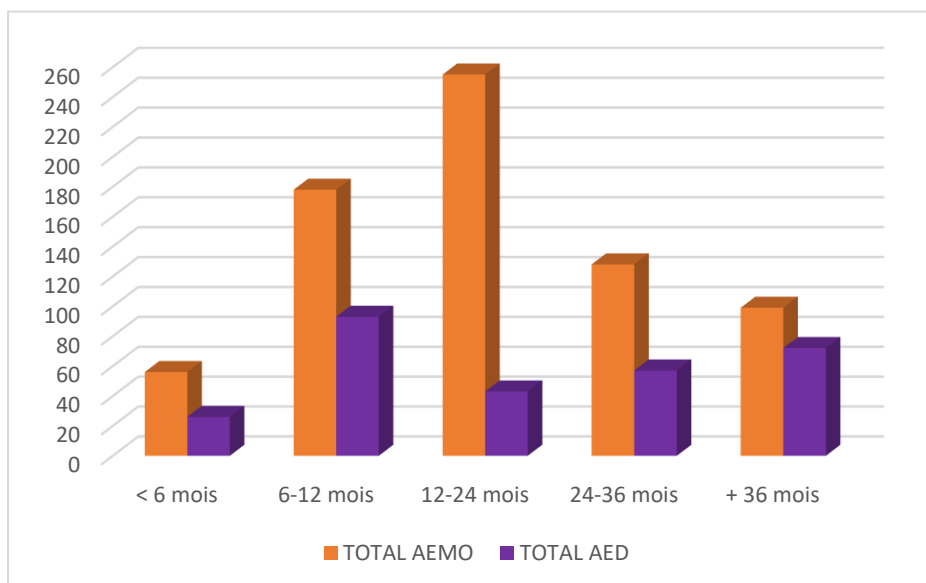
² MJIE : Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

³ PEAD : Placement Educatif à Domicile

⁴ ASFAM : Assistant familial (famille d'accueil)

⁵ TDC : Tiers digne de confiance

DUREE MOYENNE DES MISSIONS



Parmi les 1010 enfants dont l'accompagnement a pris fin en 2025 :

- 65 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 2 ans (492 en AEMO et 162 en AED).
- 19 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 3 ans (128 en AEMO et 57 en AED). Proportion en hausse par rapport à 2022.
- 16 % des enfants sont accompagnés pendant plus de 3 ans (99 en AEMO et 72 en AED).

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie de l'établissement

Le service, structuré désormais en 5 équipes, a poursuivi ses efforts d'ajustements et d'organisation afin de répondre au mieux à l'activité. En effet, le nombre d'enfants et familles accompagnés fluctuent selon les territoires. Ceci implique des ajustements constants entre les secteurs et les équipes et nécessite un pilotage fin de l'activité pour chaque cadre. Un outil de pilotage complémentaire à Silao a été conçu et déployé par le Responsable Qualité.

La création d'une instance participative du type comité de pilotage a rendu possible :

- La participation des salariés à la démarche qualité,
- La préparation de la démarche d'évaluation HAS,
- La définition des besoins en lien avec la conception du nouveau bâtiment, rue du Pic Vert à Ostwald,
- L'association des salariés au travail piloté par la CEA concernant l'évolution des mesures de milieu ouvert.

Suite au souhait de changement de structure au sein de l'ARSEA de la cadre intermédiaire, responsable de l'équipe Sud-Ouest, le service a recruté une nouvelle cadre.

Le service a accueilli en stage :

- Deux étudiants en travail social (DEES 3ème année),
- Une étudiante en travail social (DEES 3ème année) en contrat de professionnalisation,
- Deux étudiants en master 2 de psychologie clinique,

3.2 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours usagers

La recherche de solutions adaptées aux situations des enfants et des familles s'effectue dans le cadre d'instances régulières de coopération avec les équipes enfance de la CEA, la CRIP, les équipes des Espaces Solidarités ainsi que l'ensemble des partenaires du secteur médico-social, social et de la santé. Ces modalités rencontrent néanmoins leurs limites dans la mesure où un nombre constant d'environ 80 enfants ne trouvent pas de solutions adaptées à leurs situations et leurs besoins. A noter, la nouvelle participation du service à la « cellule de veille VIF (violences intrafamiliales) » qui est une instance de concertation créée par la juridiction de Saverne réunissant divers professionnels (magistrats, AS gendarmerie, PJJ, chargée de mission VIF, ASE, CRIP, Education Nationale...)

3.3 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Poursuite de la coopération en matière de formation dans le cadre du pôle Milieu ouvert de l'ARSEA (SAEMO 67 et 68, SIE 67 et 68) :

- Un cycle de formations pluriannuelles à destination des professionnels des services : « les écrits du travailleur social en Protection de l'Enfance », « l'oral du travailleur social lors de l'audience chez le JE », « les entretiens du travailleur social en Protection de l'Enfance », formations dispensées par PRAXIS (Ecole supérieure de praxis sociale à Mulhouse).
- Elaboration avec PRAXIS d'une formation « comprendre et agir en matière de violences intrafamiliales » permettant aux professionnels (travailleurs sociaux, cadres intermédiaires, psychologues...) d'être formés sur cette thématique afin de pouvoir apporter les meilleures réponses dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille.

Participation pour la troisième année consécutive au projet de Campus Européen de l'Intervention Sociale (CELIS). L'initiative portée par l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale en coopération avec des organismes de formation allemands et suisses. Elle vise à permettre à des étudiants qui se forment dans les trois pays, d'obtenir des diplômes reconnus dans les trois pays, afin de devenir des professionnels qui surpassent les difficultés transnationales par leurs compétences transfrontalières.

Poursuite de la participation au projet de recherche interdisciplinaire (laboratoire Sulisom, Faculté de Psychologie de Strasbourg) visant à approfondir la compréhension de la parentalité précoce chez les jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Le service participe également aux travaux du Carrefour national de l'AEMO (CNAEMO) : Assises à Pontoise (mars), animation de la commission Europe et implication dans la vie du mouvement via la délégation régionale.

Le directeur a participé aux réunions du réseau des directeurs du Service de Protection de l'Enfance de la CEA.

Le service est membre de la Commission Consultative de l'Enfance en Danger (CCED) de la CEA nord et participe au CISPD⁶ de Bischwiller.

Le service participe depuis 2025 à la « cellule de veille VIF (violences intrafamiliales) » créée par les autorités judiciaires du TJ de Saverne qui se réunit trimestriellement.

Des rencontres partenariales régulières avec les équipes territoriales de l'ASE et des équipes des Espaces Solidarités.

Le partenariat avec l'IME Simone Veil se poursuit et permet de disposer de locaux adaptés pour organiser les groupes d'analyses de la pratique du mardi et du jeudi.

Un partenariat avec le CSC Montagne Verte a permis de disposer de locaux afin d'organiser des sessions de formation et des réunions générales du service.

Un partenariat avec l'IME des Glycines a permis de disposer ponctuellement de locaux afin d'accueillir l'Atelier Théâtre animé par des TS de l'équipe Nord-Est.

⁶ CISPD : Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance

a. Travail avec les familles

Un projet d'atelier Théâtre a été mis en œuvre en 2025 concernant quelques adolescents résidant dans le secteur de Niederbronn, Reichshoffen et Haguenau.

Des propositions d'activités ont également été faites à certaines familles, principalement lors des congés scolaires (sorties nature, accrobranche, sorties escalade, ateliers sonores, activités ludiques, stages de football...), organisées en direction de leurs enfants, soit directement par les travailleurs sociaux, soit avec des intervenants, animateurs ou organismes spécialisés.

b. Développement des ressources internes

Le service a poursuivi sa coopération avec un médecin psychiatre, qui se déploie sur deux axes : un groupe de travail mensuel orienté par des apports théoriques (lectures, articles...) en lien avec les problématiques rencontrées et une permanence mensuelle permettant d'aborder avec les professionnels des sujets en lien avec la santé mentale du public accompagné et les questions soulevées par leurs accompagnements.

Poursuite des autres groupes de travail internes : « questions juridiques », « séparations parentales », « groupe théâtre », « qu'est-ce qu'on fou(t) là ? », « groupe formation – recherche », « délégation régionale du CNAEMO » et création d'un nouveau groupe « enfant victime » dédié aux questions liées aux abus sexuels et aux incestes.

Quatre temps de formation et de réflexion à destination des professionnels ont été animés par le Docteur Martin ROTH (pédopsychiatre) et Madame Liliane GOLDSZTAUB (psychologue clinicienne et psychanalyste) sur les thématiques en lien avec la pratique.

Poursuite également du processus d'intégration collective des nouveaux salariés sur la base de 5 temps annuels animés par des cadres et des TS et administratifs expérimentés : présentation des missions, du cadre juridique, du travail clinique, du fonctionnement du service et des outils numériques.

Le service a invité des professionnels à présenter leurs missions dans le cadre de rencontres partenariales régulières : Emergence (dispositif d'accompagnement de jeunes en rupture), avocat pour enfant (et administrateur ad'hoc), l'UAPED (Unité d'accueil pédiatrique de l'enfance en danger) de l'hôpital de Hautepierre, l'EMPA (Equipe Mobile Psychiatrie pour Adolescents) des Hôpitaux Universitaire de Strasbourg, l'UDAF (service MJAGBF et MASP), ASA (Accueil Solidarité Alternatif) de l'association France Victime SOS (accompagnement des Tiers Digne de Confiance et Tiers Bénévole Administratif).

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Pilotage de la démarche

La démarche d'amélioration continue de la prestation est pilotée par le directeur et le responsable accompagnement qualité. La politique de démarche qualité est définie dans le projet de service. Le manuel de procédures détaille ses modalités de mise en œuvre.

La démarche qualité est gérée dans le logiciel MS Qualité.

Elle est animée en COPIL par la direction et par le responsable accompagnement qualité (RAQ), avec les cadres, les représentants de proximité, et des représentants des salariés.

Elle est réalisée en coordination avec la démarche qualité associative.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

Le logiciel Silao, de type DUI (dossier usager informatisé) est déployé à l'AEMO 67 depuis 2022. Il sert à la gestion des accompagnements (suivi des échéances, des adresses, des documents...) et aux agendas des professionnels accompagnants.

Le logiciel MS Qualité est déployé depuis 2024 et permet le suivi : des risques professionnels, des plans d'actions, de la maintenance et sécurité des locaux, des enquêtes, de la gestion des événements indésirables ainsi que des plaintes et réclamations.

4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

La prévention des risques de maltraitance et la promotion de pratiques éthiques et bienveillantes repose sur plusieurs principes et modalités organisationnelles, notamment indiquées dans les actions du plan de prévention des risques de maltraitance (PPRM) et dans le projet de service ; principes adaptés à des accompagnements en milieu ouvert d'enfants et publics vulnérables, dans des situations complexes :

- La primordiale de l'interdisciplinarité : l'analyse des éléments cliniques et les modalités d'intervention sont travaillées par une équipe interdisciplinaire intervenant dans l'accompagnement (chef de service, travailleur social, psychologue) et sont également définies avec les personnes accompagnées (limites du cadre d'intervention, soutien à l'accès au droit, place des parents, posture éducative...) et le cas échéant avec des partenaires, professionnels spécialisés intervenant auprès de la famille. Par ailleurs, d'autres modalités de réflexivité sont organisées au sein du service (réunion d'équipe de secteur, GAP, groupes de travail éthiques, congrès, formations...), croisant regards et pratiques.
- Respect vigilant de l'intimité et de la vie privée des personnes, de leur domicile, de l'autorité parentale... : les informations transmises au sein du service, avec des partenaires ou avec les mandants se limitant au strict nécessaire et dans le cadre du secret professionnel.
- La singularité, créativité et souplesse des réponses : adaptation de l'intervention au plus près de chaque situation.
- La recherche de l'adhésion éclairée des personnes à l'accompagnement, de postures de coopération, favoriser l'expression des enfants et adultes et le contradictoire.

4.4 Gestion des risques

a. Gestion des évènements indésirables

Il n'y a pas eu d'évènement indésirable concernant des salariés en 2025. Ce constat a été vérifié avec les cadres intermédiaires en réunion de direction, et avec les représentants de l'ensemble des salariés en COPIL du 6 février 2026. Pour perspective, 3 évènements indésirables avaient été signalés en 2024 (pour violences physiques et psychologiques, et ayant conduit à des propositions de dépôt de plainte, des déclarations d'accidents du travail pour choc psychologique, et des entretiens individuels exceptionnels avec une psychologue intervenant en GAP) et 6 évènements indésirables avaient été signalés en 2023 (3 pour violence verbale ou psychologique d'un parent contre le travailleur social, 2 pour choc psychologique suite au décès d'un bénéficiaire, 1 pour abus de pouvoir de la médecine du travail).

La procédure de réalisation des évènements indésirables a été rappelée aux cadres intermédiaires, acteurs principaux pour encourager et assister à la réalisation d'une fiche d'évènement indésirable, ainsi qu'à l'ensemble des salariés.

Concernant les bénéficiaires et dans l'exercice de ses missions de protection de l'enfance, le service a été, en 2025, à l'origine de 16 informations préoccupantes adressées à la cellule départementale de recueil des informations préoccupantes et de 23 notes d'incident adressées à l'autorité ayant mandaté le service pour exercer une mesure d'AEMO ou d'AED.

b. Gestion des plaintes et réclamations

8 plaintes ou réclamations ont été saisies, suivies et traitées dans le logiciel MS Qualité en 2025.

- 1 a concerné la situation d'un jeune accompagné, en voie de majorité et sans domicile fixe, qui a enclenché l'intervention du chef de service, des échanges avec la famille pour rechercher des solutions auxquelles adhère le jeune, et la rédaction d'une note d'information au magistrat ayant ordonné la mesure.
- 2 réclamations d'un parent pour une meilleure communication sur l'accompagnement du service, exercé en lien avec l'autre parent, donnant lieu à réponse du directeur.
- 1 plainte sur la qualité de l'accompagnement éducatif, donnant lieu à un entretien avec le directeur et à échanger sur des modalités d'intervention partagées par la famille et le service.
- 4 réclamations contestant le contenu d'un rapport ou des modalités d'exercice de l'accompagnement, qui se sont résolues suite à un échange téléphonique avec un chef de service.

c. Autre aspects de la gestion des risques

Le plan de continuité de l'activité et le plan de prévention des risques de maltraitance ont été travaillés avec les représentants des salariés, en COPIL en 2025.

En lien avec la réflexion sur les risques partagés avec les salariés, matérialisée dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et son plan d'action :

- Participation à la démarche ARSEA de prévention des risques psychosociaux des salariés du milieu ouvert : mise en œuvre de la démarche, participation au COPIL, suivi du plan d'actions.
- Participation à la démarche ARSEA de baromètre QVCT (qualité de vie et des conditions de travail), dont l'enquête a été réalisée en mars 2025 avec la participation de 56% des salariés, participation au COPIL...

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

Le projet de service actuel couvre la période 2022-2027.

Les livrets d'accueil (AEMO, AED, AED jeune majeur) ont été actualisés en 2025.

Le manuel de procédures a fait l'objet de plusieurs actualisations en 2025.

4.6 Mise en œuvre du plan d'action suite à l'évaluation HAS

Le service d'AEMO 67 a fait l'objet d'une évaluation HAS en 2025, qui a abouti au plan d'action suivant et qui a été entièrement réalisé.

Actions	
Critère 2.2.5	Rappeler aux professionnels l'obligation préalable de recueil de l'accord des responsables légaux et de sa formalisation dans le formulaire de droit à l'image pour toute captation et/ou diffusion d'image.
	Rappeler aux professionnels les différents moyens d'acquérir le formulaire (au secrétariat, dans le classeur des formulaires, sur AemoSpace, sur le serveur).
	Correction du règlement de fonctionnement en supprimant « remis à l'admission. »
Critère 2.2.6	<i>Cf. actions correctives du critère 2.2.5, pour le droit à l'image des personnes.</i>
	Correction du modèle de DIPC édité en début de mesure afin qu'il ne puisse concerner qu'un seul usager.
	Mise à jour de la procédure administrative d'édition et traitement du DIPC, dans le manuel de procédures.
	Sensibilisation des travailleurs sociaux, des cadres, et des secrétaires au caractère individuel du DIPC.
Critère 2.2.7	Information à la directrice administrative, développement et communication à la direction générale de l'Arsea de la nécessité de désigner formellement un délégué à la protection des données (DPO – data protection officer).
	Un passage « Les droits des personnes sur leurs données » est ajouté dans le livret d'accueil.
	Le nouveau mobilier qui sera acquis en vue du déménagement du service fin 2026 permettra de sécuriser sous verrou l'intégralité des dossiers des personnes. Le fonctionnement du service et les consignes seront adaptés afin de faire respecter cette sécurisation.
	Consigne aux cadres hiérarchiques de tracer la tenue et les sujets abordés lors des temps de sensibilisations ou de formations au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives aux personnes accompagnées.
	Consigne de prévoir en réunion d'équipe au moins un temps annuel de sensibilisation aux sujets susmentionnés et en faisant référence au manuel de procédures, comme cela est déjà pratiqué informellement.
	Rappel à l'ensemble des salariés des références dans le manuel de procédures aux différentes règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives aux personnes accompagnées.

4.7 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

Suite à l'évaluation HAS, le COPIL a engagé fin 2025 un travail sur la procédure de réalisation du projet personnalisé afin qu'il soit mieux adapté et favorable au recueil de l'expression et à la participation de l'ensemble des personnes accompagnées, jeunes enfants compris, pour aboutir au premier trimestre 2026.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.25

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	80,3	6	5,4	63,9	5	0	0
CDD temporaire	1			1			
CDD remplacement	0,20		0,20				
Contrats aidés	1			1			
Maitres							
TOTAL	82,5	6	5,60	65,9	5	0	0

6. CONCLUSION

Les perspectives de travail pour l'année 2026 visent à :

- Participer aux travaux engagés par la CEA visant à rénover les mesures de milieu ouvert (AED et AEMO modulables).
- Participer aux travaux pilotés par l'ARSEA afin de finaliser l'organisation, l'aménagement et le fonctionnement concret du nouveau bâtiment à Ostwald, rue du Pic Vert. Déménager le service fin 2026.
- Poursuivre la coopération et l'harmonisation des services de milieu ouvert de l'ARSEA.